

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 12 décembre 2022, à 19 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier terminant le 31 décembre 2023, ainsi que l'adoption du plan d'immobilisations 2023-2024-2025.
3. Période de questions.
 - *Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2023, ainsi que le plan d'immobilisation 2023-2024-2025.*
4. Levée ou ajournement de la séance.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-117

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023, AINSI QUE L'ADOPTION DU PLAN D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont refusé l'indexation telle que prévu au règlement sur le traitement des élus. Les procédures de modification du règlement sur le traitement des élus débiteront en janvier 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.

22-118

N° de résolution
ou annotation

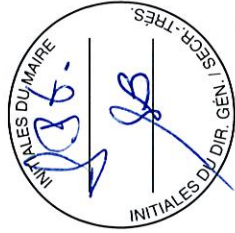
EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 ainsi que le plan triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025, soient acceptées telles que présentées ci-dessous.

ÉTAT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Taxes générales & Sûreté du Québec.....	882 099 \$
Régime d'impôt foncier à taux variés.....	46 958 \$
Taxe Compensation.....	201 453 \$
Transfert de Droit.....	14 289 \$
Services rendus.....	69 357 \$
Autres recettes de sources locales.....	1 700 \$
Autres services rendus.....	2 500 \$
Imposition de droits.....	7 100 \$
Amendes et Pénalités.....	2 700 \$
Autres revenus.....	5 000 \$
Remboursement Capital et Intérêt.....	3 260 \$
Surplus affecté à l'exercice.....	20 250 \$
	<hr/>
	1 256 666 \$

BUDGET DES DÉPENSES

Administration générale	
Conseil.....	60 890 \$
Gestion Financière & Administrative.....	141 560 \$
Greffe.....	1 000 \$
Évaluation.....	154 004 \$
Autres.....	92 823 \$
Sécurité Publique	
Police.....	142 744 \$
Protection Incendie.....	124 789 \$
Sécurité Civile	
Alerte citoyens & Ressources matérielles.....	2 400 \$
Transport	
Voirie municipale.....	18 765 \$
Éclairage des rues.....	10 000 \$
Transport collectif.....	4 900 \$
Autres.....	13 440 \$
Hygiène du milieu	
Réseau de distribution de l'eau.....	1 500 \$
Système d'épuration égout.....	24 401 \$
Collecte et transport des vidanges des fosses septiques.....	34 057 \$
Collecte et transport déchets domestiques.....	79 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	
Comité embellissement.....	7 000 \$
Projet Parc Riverain.....	10 000 \$
Loisirs et Culture	
Centre communautaire.....	170 500 \$
Patinoire.....	6 300 \$
Parc et terrains de jeux.....	16 700 \$
Activités culturelles	
Électricité école.....	8 000 \$
Bibliothèque.....	12 000 \$
Électricité salle communautaire.....	4 700 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Dette à long terme

Intérêt..... 15 258 \$
Frais de banque..... 120 \$
Remboursement de la dette..... 99 815 \$

TOTAL DES DÉPENSES BUDGETÉES..... **1 256 666 \$**

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE..... **0.5200**

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS..... **0.2800**

TAUX DES ORDURES MÉNAGÈRES

Tarif résidentiel..... 145 \$
Tarif exploitation agricole enregistrée..... 260 \$

COMMERCES

Petit commerce à l'intérieur d'une résidence, gîte, kiosque de vente ouvert plus de 6 mois (pisciculture, vente de garage permanente), atelier d'art, fondation, motel, famille d'accueil plus de 3 bénéficiaires, garderie enregistrée :..... **240 \$**

Garage, atelier d'ébénisterie commerciale, entrepôt commercial :..... **250 \$**

Fromagerie, kiosque commercial :..... **270 \$**

Résidence personnes âgées et/ou à la retraite, restaurant :..... **700 \$**

Commerce regroupant diverses activités (cabane à sucre, restauration annuelle, boulangerie)..... **800 \$**

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

Dépenses d'immobilisation 2023

Pavage Route du Mitan 800 000 \$ TECQ

Dépenses d'immobilisation 2024

Parc Riverain (terrain) 35 000 \$ Entente des paysages / fond général

Garage Municipal 150 000 \$ Subvention à déterminer

Citerne 50 000 \$ Fond général

Dépenses d'immobilisation 2025

Toiture école Sainte-Famille 500 000 \$ TECQ-

Parc Riverain 300 000 \$ TECQ- subvention à déterminer



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

3. PÉRIODE DE QUESTIONS Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2023, ainsi que le plan d'immobilisation 2023-2024-2025.

N° de résolution
ou annotation

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-119

Sur une proposition de Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance soit levée à 19 h 40.

Sylvie Beaulieu

Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale greffière-trésorière

Jean-Pierre Turcotte

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal